

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 9 AOUT 2022

Le neuf août à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/08/2022 et transmise par voie électronique le 03/08/2022 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Ph. Vigneau, J.V. Salles, J.C. Coustet, A. Bouchu, D. Sansot, R. Santos,

Absents : J.F. Cedet, M. Flores, C. Gizardin, F. Lamothe, V. Dubourg.

Absents mais ayant donné pouvoir : C. Gizardin à A. Bouchu, V. Dubourg à D. Sansot

Secrétaire de séance : D. Sansot.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- DM N°1 budget Espace Animalier travaux toiture.
- Coupe de bois de chauffage en forêt communale.
- Mission d'assistance technique et administrative pour les travaux d'amélioration du gîte communal.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022.

Approuvé à 8 voix.

2° : BP ESPACE ANIMALIER – DM N°1 TOITURE BATIMENT ACCUEIL.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de toiture au bâtiment accueil du Parc Animalier ont été réalisés au mois de juillet mais que les crédits inscrits au budget ne sont pas suffisants. Il est nécessaire de faire une décision modificative d'un montant de 4 140 euros.

Les membres du conseil municipal présents ;

AUTORISENT la DM N°1 du budget comme suit :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
023 : Virement à la section d'investissement	4 140 €	7478 : autres organismes	4 140 €
TOTAL	4 140 €	TOTAL	4 140 €
Dépenses investissement		Recettes investissement	

Prog : 7 article 2131 Bâtiments Publics	4 140 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	4 140 €
TOTAL	4 140 €	TOTAL	4 140 €
TOTAL DEPENSES	8 280 €	TOTAL RECETTES	8 280 €

vote à l'unanimité : Pour : 8 Contre : Abstention :

3° COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET COMMUNALE – Fixation du prix de vente du bois de chauffage

Après l'appel d'offres lancé avec le concours de l'ONF, l'entreprise Bareille a été retenue pour l'exploitation de la coupe de bois de la parcelle 27 (Espéluenguère) en 2022. Le tarif proposé par cette entreprise pour l'abattage et le débardage est de 34 € le mètre cube.

Le transport du bois sur place de dépôt sera réalisé par l'entreprise BOERIE au prix :

- 16 € HT le m³ pour les habitants d'Urdo
- 18 € HT le m³ pour les habitants de Borce, Cette-Eygun et Etsaut.

La rémunération de l'ONF est de 3 € le m³ ; les frais de gestion de la Mairie pourraient être fixés à 2 € HT le m³.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les divers documents liés à ce dossier et demande au conseil municipal de fixer le prix du m³ du bois de chauffage destiné à être vendu dans les foyers de Borce, de Cette-Eygun, d'Etsaut et d'Urdo.

Le conseil municipal, après avoir retenu la proposition du Maire concernant les frais de gestion qui pourraient être fixés à 2 € le m³ et après en avoir délibéré :

- FIXE
- 1) à 55 € HT le prix de vente au m³ pour les habitants de Urdo, soit 61.60 € TTC.
 - 2) compte tenu des frais de transport plus élevés, à 57 € HT le prix de vente au m³ pour les habitants de Borce, Cette-Eygun et Etsaut, soit 62.70 € TTC.

vote à l'unanimité : 7 pour : 7 contre : abstention :

La procuration de C. Gizardin n'est pas comptabilisée dans le vote.

4°: MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'AMELIORATION DU GITE COMMUNAL

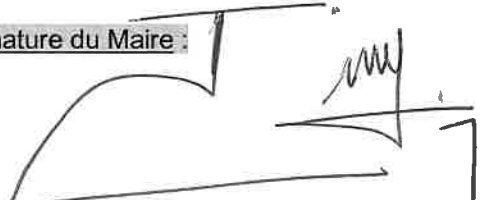
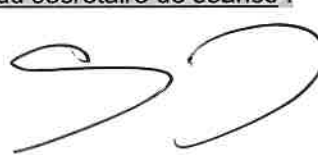
Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration du gîte communal.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de

2022-56	COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE	Approuvée / Rejetée
2022-57	MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE GITE COMMUNAL	Approuvée / Rejetée

TABLES DES DECISION

Décision n°1	virement Décision n°1/2022 virement du chapitre 011 art 6062 au chapitre 65 art 6541 pour un montant de 114.09 €.
Décision n°2	virement du chapitre 011 art 6063 au chapitre 65 art 6573641

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
---	--

réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'amélioration du gîte conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

vote à l'unanimité 8 : pour : 08

contre :

abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Décision n°1/2022 virement du chapitre 011 art 6062 au chapitre 65 art 6541 pour un montant de 114.09 €.
- Décision n°2/2022 virement du chapitre 011 art 6063 au chapitre 65 art 6573641 pour un montant de 4 140.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2022-55 à 2022-57.

Liste des membres présents :

MM Ph. Vigneau, J.V. Salles, J.C. Coustet, A. Bouchu, D. Sansot, R. Santos.

TABLES DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2022- 55	DM N°1 BP ESPACE ANIMALIER	<i>Approuvée / Rejetée</i>